

Réf : 000179

Casablanca, le 10 FEV. 2023

## Décision d'appel à Candidature Interne et Externe Chef(fe) de la Division Système et Base de Données Direction des Systèmes d'Information

- Vu la loi n° 14.89 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National des Aéroports ;
- Vu le décret n° 2.89.480 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) pris pour l'application de la loi n° 14.89 ;
- Vu le Dahir n° 1.21.20 du 22 Février 2021 portant nomination de Madame la Directrice Générale de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement N° 07.2013 du 29 Avril 2013 et de la procédure N°DCH.PS09.P.028/02 portant sur le processus de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics ;
- Vu l'organisation de l'Office National des Aéroports.

### DECIDE

#### ARTICLE UN/- OBJET

L'Office National des Aéroports lance un appel à Candidature interne et externe pour occuper le poste de **Chef (fe) de la Division Système et Base de Données** au sein de la Direction des Systèmes d'Information. L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats (es) internes et externes remplissant les conditions d'éligibilité stipulées au niveau de l'article trois de la présente décision.

#### ARTICLE DEUX/- MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

##### ⇒ Missions :

- Garantir la disponibilité et la fiabilité des systèmes d'exploitation.
- Garantir la disponibilité, la fiabilité et l'intégrité des bases de données en assurant la sécurité physique (Procédures de sauvegarde, restauration, journalisation, démarrage après incidents) et logique (confidentialité, accès).

##### ⇒ Activités principales :

- **Benchmark et Veille technologique sur son domaine d'activité :**
  - Assurer une veille technologique sur les systèmes d'exploitation et les systèmes de gestion de base de données ;
  - Réaliser des benchmarks réguliers sur les nouvelles tendances applicatives et technologiques sur le marché international ;
  - Réaliser les études d'opportunités et proposer les évolutions jugées nécessaires.
- **Administration et étude :**
  - Assurer la mise en œuvre, le bon fonctionnement et les évolutions des systèmes d'exploitation ;
  - Assurer l'administration des systèmes d'exploitation ;
  - Assurer l'administration des bases de données des SI gérés par la DSI ;
  - Gérer l'équipe d'administrateurs S.I. pour la gestion des systèmes d'exploitation et des Bases de Données ;
  - Participer à la définition et à la mise en œuvre des bases de données et des progiciels retenus par la DSI ;

B  
K

- Effectuer le choix d'implémentation des systèmes d'exploitation et des bases de données ;
  - Mettre en œuvre les logiciels de gestion de bases de données. Effectuer l'adaptation, l'administration et la maintenance de ces logiciels ;
  - Mettre en exploitation et en gestion les serveurs de données ;
  - Suivre et contrôler les évolutions de version des systèmes d'exploitation et des bases de données existants.
- **Exploitation et support :**
- Suivre la performance des systèmes et garantir la fiabilité, et la disponibilité des systèmes ;
  - Assurer l'intégrité des bases de données existantes en garantissant la sécurité physique (procédures de sauvegarde, restauration, journalisation, démarrage après incidents) et logique (confidentialité, accès) ;
  - S'assurer des sauvegardes effectuées ;
  - Mettre en œuvre les outils de surveillance nécessaires ;
  - Régler les paramètres des bases de données pour une utilisation optimale ;
  - Assister les utilisateurs (formation, requêtes techniques...) ;
  - Effectuer un support technique de second niveau pour l'ensemble des bases de données.
- **Gestion des moyens humains :**
- S'assurer de l'adéquation des profils aux fonctions occupées pour les postes-clés de son entité ;
  - Définir les objectifs des responsables placés sous son autorité et procéder à leur évaluation ;
  - Organiser la délégation de ses propres responsabilités ;
  - Animer le personnel de son entité et veiller à son développement ;
  - Assurer la gestion et la formation du personnel de son entité dans le respect des politiques et procédures de l'ONDA ;
  - Être le garant principal de la continuité de service dans les domaines relevant de sa compétence.
- **Contrôle interne et Management de la performance :**
- S'assurer de l'identification et de l'évaluation des risques liés aux processus internes de son entité, et de la mise en place des plans de contrôle appropriés ;
  - S'assurer du respect strict des procédures de son entité ;
  - Elaborer et gérer les budgets d'investissement et de fonctionnement de son entité ;
  - Veiller à la bonne gestion et à la préservation du patrimoine de son entité ;
  - Veiller à l'élaboration du tableau de bord des performances de son entité et en assurer le suivi.

### **ARTICLE TROIS /- PROFIL RECHERCHE**

Les candidats (es) doivent remplir les conditions suivantes :

- **Niveau d'étude requis :** Bac+5 ans minimum
- **Formation / Spécialité :** Génie informatique ou Systèmes & réseaux ou Base de données & système d'information ou équivalent
- **Nature de l'expérience recherchée :** Administration Systèmes d'exploitation et/ou Administration Base de données
- **Pré requis :** Expérience minimale de 6 ans dans l'I.T. dont 3 ans minimum d'expérience dans l'administration système et/ou Base de données.



**ARTICLE QUATRE/- DOSSIER DE CANDIDATURE :** Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

**Pour les candidats (es) internes :**

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...) ;
- Lettre de motivation assortie obligatoirement de l'avis du chef hiérarchique sur les compétences professionnelles ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat suggère pour le poste pourvu.

**Pour les candidats (es) externes :**

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...) ;
- Lettre de motivation ;
- Copies du(es) Diplôme (s)(\*) ;
- Une attestation précisant la spécialité du diplôme le cas échéant ;
- Copies du(es) attestations de travail justifiant la nature et le nombre d'années d'expérience demandées ;
- Déclaration CNSS pour les personnes affiliées ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat (e) suggère pour le poste pourvu.

**NB :**

**(\*) Les diplômes doivent être délivrés par des établissements nationaux mandatés conformément à la réglementation en vigueur. Une équivalence du diplôme est exigée en cas où le diplôme est délivré par un établissement d'enseignement privé ou par un établissement étranger et éventuellement d'une copie du bulletin officiel.**

**ARTICLE CINQ/- MODALITES DE CANDIDATURE**

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent adresser leur dossier de candidature version électronique à l'adresse [appel\\_candidature@onda.ma](mailto:appel_candidature@onda.ma) (Veuillez mentionner en objet l'intitulé du poste pourvu).

**ARTICLE SIX ET DERNIER/- DELAI DE CANDIDATURE**

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent adresser leur candidature du **10 FEV 2023** au **24 FEV 2023** date de rigueur.

**Par ailleurs aucune suite ne sera donnée aux dossiers incomplets, parvenus après le délai ou non conformes aux conditions ci-dessus.**



المكتب الوطني للمطارات  
Direction Générale  
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS

*[Signature]*  
La Directrice Générale  
Habiba LAKLALECH

